



QUESTIONS DP CFDT Réunion 18 juin 2014

- 1) Q: Pourquoi le CHSCT n'a-t-il pas été prévenu sur incident sur fontaine d'ouche du 31 mai 2014 ? Un membre du CHSCT a demandé la déviation du quartier et cela n'a pas été fait ? (B)

R : L'incident ne nécessitait pas de prévenir. Nous vous rappelons que le quartier devient de plus en plus pénible en termes de sécurité. Espérons que rien de grave ne s'y passe avant que nous décidions de ne plus passer au terminus de Corol et L3

- 2) Q: Demande d'un miroir rue Claude Hoin ? (B)

R : Ce sera toujours non pour la ville de Dijon. Nous vous rappelons la dangerosité de cet endroit.

- 3) Q: Malgré les promesses, feux tricolores « voie bus » Epirey toujours pas réglés. (B)

R : Nous agissons régulièrement auprès des services compétents, cela reviens et repars en permanence. Nous refaisons le nécessaire.

- 4) Q: Devons-nous demander au CHSCT de faire déplacer l'arrêt « Vincenot » afin que les clients soient mis en sécurité pour les récupérer ? (B)

R : Seul « Prioribus » réglera le problème. Devons-nous s'arrêter sauvagement au-dessus pour que nous soyons écoutés.

- 5) Q: LO4, Cycle des feux, route de Beaune direction avenue du 14 juillet sur le tourne à gauche. Peut-on faire agrandir la boucle de détection ou changer le système. En effet beaucoup de véhicules qui se trouvent devant nous ne s'avancent pas assez et de fait, n'enclenchent pas la détection. Alors nous pouvons perdre jusqu'à plusieurs cycles (de 5 à 7 minutes). (B)

R : Ceci est un bon élément que nous transmettons au service concerné.

- 6) Q: Quand seront installés les supports de T.M. « Bus » afin de pallier urgemment au défaut du SAE très fréquent ? (B)

R : D'après le secrétaire du CHSCT en accord avec l'entreprise, il n'y a pas de position adapté. Est-ce mieux d'avoir les T.M. à n'importe quel endroit au risque d'avoir un accident en les cherchant !

- 7) Q: Quand pensez-vous que les villes feront les élagages des arbres sur tous le réseau : rayures et casses possibles, non visibilité des signaux... (B, T)

R : A chaque signalement cela est fait. Nous signalons à l'entreprise qu'il ne faudra pas pénaliser un agent de conduite en cas de problème suite à la-non taille des arbres.

- 8) Q: Demande d'un stylet avec fil et mini ventouse pour utiliser au mieux les SAE sans les abimer. (B, T)

R : Les stylets sont commandés et arrivent fin juin (ils sont résistifs et capacitifs). Pas de ventouse.





9) Q: SAE bus et Tram, comment se fait-il qu'ils dysfonctionnent autant, les agents se plaignent qu'ils ne peuvent plus s'y fier surtout en terminus (départ en retard suite SAE hors ligne)? (B, T)

R : Il faut systématiquement appeler pour que cela soit mis dans les mains courantes. Il ne sera pas tolérables de sanctionner un agent suite à un défaut de SAE.

10) Q: Pouvez-vous nous donner au fur et à mesure les modifications sur les bandeaux latéraux droits, pour éviter que chacun se trompe et donner chaque matin aux agents les véhicules changés. (T)

R : Une étiquette est mise sur le tableau de bord indiquant que cela est fait.

11) Q: Demandons information sur l'incident de la rame 1027, le 8 juin, Bd Clémenceau V2. (T)

R : Une analyse est en cours avec plusieurs hypothèses, en effet il y a eu un problème entre le pantographe et la L.A.C.

12) Q: Peut-on mettre des sens interdit à 50 centimètres du sol sur toutes les entrées Tram (carrefour) où les véhicules routiers sont susceptibles d'accéder ? (T)

R : Non !!!!! il paraît que le GRAND DIJON ne le souhaite pas, pourquoi !!!! Nous ne comprenons pas la réponse de l'entreprise qui va à l'encontre de l'évitabilité des accidents et de la résolution des incidents de réseau.



13) Q: Dégradations des sièges Tram que pensez-vous faire ?(T)

R : Nous le faisons sur signalement et à titre préventif.

14) Q: Suite à divers défauts sur les systèmes INEO au CEM (Peigne atelier et franchissement sans mouvement de rame) ces dernières semaines, y a-t-il eu des vérifications faites sur les systèmes pour les fiabiliser ? (T)

R : Ce sont des éléments extérieur liés à l'environnement (pluie ou autre,...) Pas d'autres analyse.

15) Q: Skateurs et agence commerciale que pensez-vous faire avant les arrêts de travail des salariés ? cela devient de plus en plus pénible. Les incidents avec les salariés et les skateurs sont nombreux et la PM ne se déplace jamais. (Mkt)

R : Des réunions fréquentes sont faites et demandons des interventions fréquentes. Nous alerterons les élus du grand Dijon et les médias si rien n'est fait avant un accident grave entre un skateur et les salariés de l'entreprise.





16) Q: Que comptez-vous faire pour les salariés de l'agence pour le développement du projet CRM ? (Mkt)

R : Il va y avoir un accompagnement sur le projet en questions. Nous serons pour vérifier que cela est bien réel.

17) Q: Suite inventaire complet des caisses des mécanos bus, quand commanderez-vous le matériel manquant ? (A, B)

R : La commande est passé elle arrive.

18) Q: Tri sélectif Atelier, peut-on avoir des poubelles accessibles correctement et un document clair et précis concernant ce qu'il doit y avoir à l'intérieur (relation avec la nouvelle norme ISO 14001, à mettre en place) ? (A, B)

R : L'affichage a été refait. Un audit a été fait par le service qualité, une fiche a été refaite pour son utilisation.

19) Q: Tuyaux d'air, peut-on avoir des systèmes pratiques et fiables : Longueur correcte, fixations,... ? (A, B)

R : Cela est possible, voir le responsable atelier directement pour lui signaler.

20) Q: Nous réitérons notre demande sur les permis de conduire du personnel atelier : Tout les salariés ont-ils les permis en conséquences des dépannages qu'ils effectuent, C et en particulier CE pour tracter des véhicules (Bus). ce véhicule, une remorque ou une semi-remorque ayant plus de 750 kg pourra y être attelé ? (Toutes les FIMO sont-elles passées et à jour) (A, B)

R : Tous ceux qui partent en dépannage ont leur permis. Nous signalons que ce n'est pas le cas systématiquement. Mr le responsable de l'atelier Bus s'appuie sur un document de tours qui permettrait de faire un remorquage « Bus » sans le « super lourd ». Nous attendons ce document.

21) Q: Soufflage des filtres à air, toujours rien d'aménagé, de pratique et les mécanos respirent encore les poussières des filtres. Quand pensez-vous faire l'aménagement conséquent ? (A, B)

R : Ce sera fait cette année, c'est prévu au budget.

22) Q: Fosses atelier, au vu du nombre de véhicules à réparer moins important (vacances arrivant), peut-on espérer la peinture des fosses pour éviter que les poussières de béton remontent dans les poumons des salariés. (A, B)

R : par contre là ce n'est pas prévu au budget, un nettoyage est fait fréquemment. Espérons que cela soit fait vite et nettoyé fréquemment en réalité afin que les salariés n'aient pas à en pâtir.

23) Q: Pourriez-vous nous expliquer comment et pourquoi les barrières autour des fosses ont été montées ? Les salariés de l'atelier se posent la question de l'utilité et comment ils peuvent réellement travailler rapidement et en sécurité ? (A, B)





R : Cela est une préconisation de la CARSAT. En termes de protection collective. Nous avons dû faire un choix équilibré entre plusieurs solutions.

24) Q : Quand les mécanos Trams auront-ils leurs maillots professionnels? (A, T)

R : Il n'y a pas de maillot prévu à la dotation. C'est incroyable, si rien n'est fait par l'entreprise nous le ferons savoir que Keolis Dijon n'est pas en capacité de payer un maillot de travail à ces agents de l'atelier (alors qu'ils habillent le reste de l'entreprise) !!!!!!!!!!!

25) Q : Quand y aura-t-il une fiabilité plus importante sur les DAT des quais « Tram » le week-end ? Toujours des pannes en cascade et pas de possibilité simple pour les clients. (A, T)

R : La fiabilité est meilleure, c'est un problème avec la société « LOOMIS » qui recharge les DAT et n'ont pas assez de titre pour les week-ends et surtout les longs. Nous leur avons demandé de résoudre ces incidents.

26) Q : Suite à notre dernière question en DP de mai, quel plan de travail avez-vous mis en œuvre pour améliorer la sécurité des agents de conduite suite aux nombreuses altercations, voies de faits et agression conducteur ? (E.C.)

R : Nous avons répondu cela en CHSCT avec les renforts avec les médiateurs, la police et la gendarmerie. Nous verrons cela sur les incidents de l'été. Si rien n'est fait durant ces deux mois. Le nouveau responsable d'exploitation et celui de l'environnement-contrôle, auront du travail à la rentrée.

27) Q : Quand comptez-vous arrêter votre acharnement (limite harcèlement) sur l'agent Gagnard (E.C.)

R : Pour votre info c'est ce dernier qui a souhaité que l'on mette son nom. Il y a eu erreur du service RH pour un courrier. Pour nous le problème est réglé.

28) Q : **Responsable de groupe** : 55 agents de conduite à suivre, quand pensez-vous embaucher pour un meilleur suivi des agents en faisant baisser la taille des groupes ? (M)

R : Voir réponse du CE

29) Q : Questions diverses.

Q : Pourquoi les clients ont été mis au courant avant les salariés (agence en particulier) de l'augmentation des tarifs au 1^{er} juillet

R : Nous vous apporterons la réponse.

(T) : Tram (B) : Bus (G) : Général (M) : Maîtrise (Mkt) : Marketing (A) : Atelier
(E.C.) : Environnement-contrôle (Adm) : Administratif

Compte rendu CE Réunion 21 mai 2014





1) Q: Consultation sur les orientations stratégiques 2014 de l'entreprise.

R : Chaque O.S. a pu s'exprimer sur le fait que le document présenté soit très concis et peu d'explication. CGT et F.O n'ayant pas tous les tenants et aboutissants de la base de données unique qui viens, ne veux pas se prononcer pour le vote sur la consultation. Nous même, CFDT rappelons à l'entreprise que notre vote ne changera pas quel que soit la date, qui ne pourra pas être en acceptation de cette consultation au vu du peu d'éléments indiqué dans cette consultation.

2) Q: Information sur le CRM

R : Pour information sur la « gestion de la relation client ». Cela reste une nouvelle dynamique commerciale qui doit avoir pour conséquence :

- ✓ Augmenter la fréquentation.
- ✓ Fidéliser par une relation personnalisée

Il y aura une vue complète du client que ce soit pour développer la relation ou gérer les réclamations. Tout cela se fera grâce à un nouveau référentiel client et son reporting. Dans ce nouveau logiciel actif dans sa version de base au 1^{er} juillet, nous pourrons avoir 7 types de campagnes personnalisables. La direction des services informatique (DSI) et le marketing se formeront pour ce nouveau logiciel. Ce premier lot (A) sera dispo très vite et les lots « B et C » seront disponible plus tard pour des options plus étendu de gestion.

3) Q: CICE

a. Information sur le montant et l'utilisation du CICE.

R : Le crédit d'impôt et de compétitivité entreprise se base sur l'assiette salariale. Il y a 760000€ qui remontent au groupe Kéolis SA et 160000€ qui restent à l'entreprise (Kéolis Dijon). Cette dernière somme a été affectée au fond de roulement de l'entreprise (ce qui est légal). Nous CFDT demandons à l'entreprise de l'affecter en priorité à la formation.

b. Demande d'informations sur toutes les aides publiques récupérées par Kéolis Dijon et leurs utilisations, et en particulier le CICE

R :

- ✓ En 2013 7390€ sur loi « Fillon » (bas salaire).
- ✓ En 2014 8000€ sur loi « Fillon » et 117000€ sur les vélostations (grâce à la FEDER, Fond Européen de Développement Régional) qui sont reversés au Grand Dijon.

4) Q: Base de données unique :

a. Information sur la base de données économique et sociale mise en place par l'entreprise.

R : Le classeur sera disponible au service RH pour les délégués

- ✓ C.E.
- ✓ Syndicaux.
- ✓ CHSCT.





La base comprendra historique de 2013 et 2014 en cours. La consultation se fait sur place et alimenté au cours de l'année. Il y aura à terme un historique sur 3 ans. La consultation se fait sur place et certaines infos sont confidentielles et ne doivent pas sortir de l'entreprise.

b. Demande de participation à l'élaboration, la construction et demande de consultation de la base de donnée.

R : C'est non pour participation et construction cela est définit par la loi. Les documents consultables au service RH.

5) Q : Information sur la participation au titre de l'année 2013.

R : Aux alentours des 49€ par salariés qui ont au moins 6 ans d'ancienneté et au moins 3 mois de présence pendant l'exercice 2013.

6) Q : Information sur le changement d'horaire à la DMA.

R : Reporté au mois prochain afin de prévenir les agents auparavant et le CHSCT.

7) Q : Demande d'information sur la rédaction du texte concernant l'arbre des causes et qui compose la commission qui procède aux analyses.

R : Cela sera fait en collaboration avec la CARSAT en échange avec le CHSCT (24 juin 2014)

8) Q : Consultation sur les nouvelles grilles de septembre 2013.

R : Les grilles présentés en CHSCT seront mises en place en septembre. Le vote se fait après une brève présentation. 4 Votes pour (CGT et FO), 2 Votes abstentions (CFDT). Nous rappelons à la direction notre volonté de revenir en arrière sur ces grilles qui n'auraient jamais dû se mettre en place. Nous sommes partis en justice pour déclarer ces nouvelles non valables.

9) Q : Point sur les remboursements de la dotation de ticket.

R : Cela est prévu dans le lancement du rechargement. Un point complet sera fait avant octobre pour le lancement du rechargement en automne.

10) Q : Où en sont les résultats d'étude sur les lignes des bus qui rentrent tard.

R : Il y a certaines courses qui ne sont pas ou peu utilisées. Elles vont être supprimées dès l'été et le samedi à la rentrée. Cela a été présenté en commission horaire.

11) Q : Demande d'un point sur l'avancement du projet concernant la deuxième salle de pause au centre-ville.

R : La nouvelle salle Debrosses sera donc à la place de « Randstat » qui part fin Juillet. Nous aurons donc les clés rapidement afin de faire une visite avec un membre du CE et un du CHSCT. Il y a peu d'aménagement à faire dans ces locaux d'environ 130 M². Ils pourraient être disponible rapidement

12) Q : Demande à ce que le planning fasse des réponses plus précises sur les demandes des agents, le système intranet n'étant pas prévu pour le faire.

R : Une fois de plus l'entreprise ne comprend pas la question, qui est précise pourtant. Nous demandons que la réponse faite le soit pour la bonne demande car le demandeur peut en faire plusieurs. La direction répond que ce n'est pas un problème de planning mais le système informatique en lui-même. Ils regarderont rapidement pour résoudre cela avec le service « DSI »





13) Q : Demande de renforcer la sécurité lors de la fête de la musique par rapport au dispositif de l'année dernière.

R : Dispositif 11 AVSR et un maîtrise, plusieurs binômes de médiateurs. Une information sur une dernière course avec correspondance à 2 heures du matin au centre-ville. Nous vous rappelons que vous ne devez pas changer les horaires des agents sans leur dire par avance (ca qui a été fait pour ce jour-là). Nous vous demandons de ne pas renouveler cela pour les 11 et 12 juillet prochains et tous les événements exceptionnels. Nous dirons cela au service ordonnancement.

14) Q : Point sur les embauches et recrutements.

R :

- ✓ Mainteneur Tram en cours.
- ✓ Technicien CFA, toujours en cours.
- ✓ E.C. : L'embauche responsable pôle fraude est relancé suite au désistement du dernier candidat.
- ✓ La responsable de l'agence commerciale est remplacée au 30 juin.
- ✓ Un CDD contrat de pro assistant Mkt communication externe.
- ✓ 2 agents en CDD pour l'été à l'agence commerciale.
- ✓ Un agent service client en cours au 18 juin.
- ✓ Un contrat en alternance hygiène-environnement.
- ✓ Fin de stage au pôle administration du personnel d'un stagiaire qui sera remplacé par un contrat de Pro.

15) Q : Demande d'embaucher 3 AVSR rapidement en interne.

R : Pour l'entreprise, il n'y aurait que 2 AVSR à embaucher (1 manquant et un départ en retraite fin d'année). Un élu fait valoir qu'au niveau du contentieux, il y a de plus en plus de travail et du détachement important ce qui ferait un manque de personnel sur le terrain, indiquant la troisième embauche. Et dans tout il préconiserait de garder les agents assermentés sur le terrain et demande à l'entreprise de regarder vers le reclassement des agents en inaptitude, pour éventuellement les mettre sur un poste de type contentieux.

16) Q : Demande réitéré d'embauche de personnel maîtrise (arrêt maladie récurrent) et en particulier responsable de groupe afin d'avoir un vrai suivi des agents de conduite.

R : Le directeur semble se préoccuper de cela et signale qu'il vient d'en discuter avec le responsable d'exploitation et le responsable management (pour les responsable de groupe). L'élu CE ayant posé la question rappelant que 55 agents sont suivi par R.G, et que cela n'est plus tenable aujourd'hui.

17) Q : Demande de pose de caméra pour l'accueil suite au changement de fonction de la future personne. Quel sera son coefficient.

R : Le coefficient à l'embauche est de 188 et de 198 à un an. Au niveau caisse rien ne change donc pas de besoin de caméra spécifique.





18) Q: Compte personnel de formation (CPF) : Demande d'un point sur sa mise en œuvre en janvier 2015, sous quelle forme ? Mode de communication aux salariés ? Y aura-t-il une négociation dans le cadre de la GPEC pour les abondements spécifiques possible ?

R : L'entreprise trouve qu'il est trop tôt pour répondre à cela à ce jour car cela commence qu'en janvier 2015. Elle communiquera ce nouveau système à l'automne 2014 (environ 3 mois avant). Pour les abondements, Keolis Dijon attend déjà la négociation au niveau de L'UTP et des syndicats nationaux, afin de savoir ce qui va être obligatoire et pris en compte dans le CPF. Ils estiment par ailleurs que le taux de formation est fort dans l'entreprise et qu'il n'y aurait pas besoin de plus à négocier. Notre syndicat verra cela en temps utile et surtout dès le prochain semestre.

19) Q: Demande d'un point sur le mode de calcul du salaire horaire du règlement de l'indemnité DIF.

R : *Net des douze derniers mois / le nombre d'heures rémunérés de l'année x 50% x le nombre d'heure de formation.*

20) Q: Comment sont pris en compte les repas lors d'un DIF.

R : Ils sont remboursés à hauteur maximum de 17€00 sur facture et évidemment repas sans alcool.

21) Q: Demande d'un point sur la mise en œuvre du contrat de génération.

R : Nous n'avons pas eu de retour sur les accords de début d'année. Nous vous renvoyons un jeu pour nous faire des retours.

22) Q: Information sur la modification des règles de portabilité.

R : Au 1^{er} juin 2014 sur une rupture de contrat hors retraite la portabilité passe de 9 à 12 mois.

23) Q: Demande d'information sur les négociations du groupe Kéolis France concernant la mutuelle.

R : Nous n'avons pas d'info de ce niveau-là. L'UTP travaille en accord de branche pour les frais de santé. Nous attendons cela.

24) Q: Demande de résiliation à titre conservatoire du contrat frais de santé Adréa.

R : Non car c'est la première fois que l'équilibre se fait pour les frais de santé. Le travail en appel d'offres est contraignant et il sera temps de le faire si un accord de branche « tombe »

25) Q: Demande que la subvention du CE soit donnée en début d'année.

R : Nous regardons la réalité des besoins et pourrons verser un peu plus tôt ces valeurs pour que le CE puisse gérer au mieux le début d'année.

26) Q: Point et décision sur la sécurisation du local CE (Vidéo et serrure local stockage)

R : Nous changerons les serrures des 2 cotés.

27) Q: Demande d'avoir un point régulier ou information précise, officielle et régulière sur le budget de fonctionnement du CE.

R : Nous vous ferons un point fin juin complémentirement.

28) Q: Pourquoi les chèques « fêtes des mères » n'étaient pas nominatifs

R : Suite à la perte d'un chéquier d'un salarié qui a été retrouvé une demande est faite. Le secrétaire signale qu'il est plus simple de les avoir comme cela.





29) Q : Pourquoi les retraités de l'année, après plus de 20 ans de travail, n'ont pas eu leur chèque ?

R : La base de données de l'entreprise transmise au C.E. n'était pas à jour correctement. Certains salariés avaient été enlevés des listings.

30) Q : Questions ne relevant pas du CE : l'entreprise s'arrête-t-elle de tourner quand la DRH est absente ?

R : Non en effet.

31) Questions diverses

- ✓ Le responsable d'exploitation s'en va dans un autre réseau début septembre, il est remplacé à la même date.
- ✓ La sortie des enfants du CE s'est bien passée.

32) Q : Date de la prochaine réunion

Le CE le 16 Juillet matin

Le DP le 16 Juillet après-midi.

